



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 187214-
Numéro de devis : 1536
Adresse du bâtiment : Laval
Bénéficiaires :

Alain Quessy
Bureau: 514 657-2333 ,218

Date : 28-09-2021

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

POINTS EN TRAVAUX

Vous trouverez ci-joint copie du devis que nous avons préparé pour le projet. Nous joignons également à la présente un rapport d'expertise qui comporte des informations additionnelles concernant l'état des lieux. Lors de la préparation de votre soumission, vous devrez également tenir compte du contenu du rapport d'expertise, incluant entre autres des exigences mentionnées le cas échéant concernant la méthode correctrice et/ou l'exécution des travaux.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

POINTS EN TRAVAUX

1. Parachèvement

• EXTERIEUR

- Niveler le terrain afin de corriger les contrepenes et d'éloigner les eaux de ruissellement le long des fondations
- Fournir et installer les pierres de couronnement aux murets de maçonnerie au perron avant
- Fournir et installer les garde-corps à l'escalier avant
- Fournir et installer les colonnes et garde-corps au patio arrière ainsi que les garde-corps à l'escalier
- Compléter les travaux d'étanchéité aux fenêtres du sous-sol, incluant le bois exposé à la partie supérieure
- Remplacer les portes de chantier à l'entrée principale et l'entrée piétonnière du garage;
- Installer les poignées des deux portes extérieures (déjà sur place);
- Fournir et installer toutes les moustiquaires
- Fournir et installer la troisième bride de fixation au mât électrique
- Fournir et installer les luminaires extérieurs, les encastrés aux corniches en façade ainsi que celui au plafond du patio arrière
- Tailler le solin au bas du revêtement de maçonnerie et la membrane sous la porte piétonnière au garage
- *Retirer le conduit temporaire raccordé à la sortie de la pompe de puisard et sceller le pourtour du conduit traversant la fondation (tuyau a été enlever par bénéficiaires ,ajout d'un 90 degrés seulement)
- Retirer les éclats de bois laissés par le coffrage sous l'escalier du patio

• INTERIEUR

- Nettoyer les conduits de ventilation/chauffage;
- Refixer deux conduits de ventilation au plancher (salon et salle familiale)
- ;Fournir et installer les grilles de plancher et les diffuseurs au plafond du sous-sol pour les conduits de ventilation ainsi que les grilles de retour;
- et installer une thermopompe de trois tonnes;
- Fournir et installer le contrôle du système de chauffage et climatisation - 1 zone;
- Fournir et installer l'échangeur d'air et son contrôle;
- Compléter l'installation du recouvrement de type cheminée à la hotte de cuisinière;
Fournir et installer le robinet à chaudron (Pot filler) de marque Delta, modèle 1165LF;
- Fournir et installer la pompe à savon pour l'évier de cuisine de marque Riobel, modèle SD8 ;
Compléter l'installation du plancher de bois devant les escaliers à la salle familiale;
- Compléter l'installation de la moulure de type quart-de-rond sous le nez de la marche au palier du plancher de la salle familiale;
- Fournir et installer un cellier à la salle familiale de 60 pouces de large par 24 pouces de profond
- par 108 pouces de haut avec portes en verre clair 10 mm trempé avec deux poignées;
- Installer deux luminaires déjà sur place;
- Compléter l'installation des plaques de finition présentes sur place et procéder à la vérification finale de l'installation électrique;
- Fournir et installer la porte de douche sur pivot et les panneaux de verre pour la douche à la salle de bain principale;

- Fournir et installer la porte de douche coulissante à la salle de bain au sous-sol
- Fournir et installer un joint de scellant entre la céramique au mur et les murs de gypse à la salle de bain principale;
- Fournir et installer les deux miroirs à la salle de bain principale, un miroir à la salle d'eau et à la salle de bain au sous-sol ;
- Fournir et installer les grilles sur les trois ventilateurs de salle de bain;
- Fournir et installer un conduit d'aération pour la pompe du puisard;
- Compléter la finition des regards de plomberie à la dalle de béton au rangement sous le perron avant;
- Compléter l'installation du tuyau d'évacuation de la soupape de décharge du chauffe-eau;
- Fournir et installer un aspirateur central et ces accessoires avec les plaques murales ainsi qu'un porte poussière automatique au coup-de-pied de l'îlot de cuisine;
- Fournir et installer une trappe d'accès au regard de plomberie à la salle familiale au sous-sol;
- Fournir et installer un coupe-bise sur la partie haute et les parties verticales de la porte d'accès entre le garage et la résidence;
- Fournir et installer une gâche pour le pêne de la poignée au cadrage de la porte d'accès entre le garage et la résidence;
- Fournir et installer deux portes en fibre de bois avec charnières, aimants et poignées pour recouvrir le panneau électrique situé au garage;
- Fournir et appliquer les deux couches de peinture aux murs et plafond du garage;
- Nettoyer la fosse de retenue au garage et ajuster le couvercle;
- Fournir une télécommande (selon les standards) pour l'ouvre-porte du garage ainsi que le code pour le panneau d'ouverture à l'extérieur.

5. Chantepleures à la maçonnerie

- L'absence de certaines chantepleures à tous les 800 mm tel qu'exigé à l'article 9.20.13.8. du Code de construction du Québec;
- La présence de chantepleures dont l'ouverture n'est pas suffisante pour rencontrer l'exigence de l'article 12.1.1 de la norme CSA-A371 demandant une ouverture de 70 mm²
- Faire les corrections nécessaires afin de rendre conforme.

6. Scellant au revêtement extérieur

- Déficiences au calfeutrage extérieur
- Sur la façade avant :
- Au seuil de la porte de l'entrée principale;
- Entre le revêtement de maçonnerie et la moulure au revêtement de fibre de bois sur la partie donnant au-dessus du garage;
- Au coin inférieur droit de la fenêtre du salon;
- SUR FACADE LATERALE NORD:
- Entre le revêtement de maçonnerie et la moulure au revêtement de vinyle;
- Autour des conduits et du câble électrique de la future thermopompe;
- Autour du conduit de gaz
- FACADE ARRIERE;
- Autour du robinet extérieur;
- Sur la partie latérale droite de la fenêtre à la salle familiale au-dessus du garage;
- Au coin droit du toit du patio avec le mur arrière
- À toutes les fenêtres et portes dans le revêtement de vinyle :
Entre l'arrêt d'extrémité du solin de tête et le revêtement de vinyle.

7. Protection du revêtement mural intermédiaire

- l'absence de protection du panneau de revêtement mural afin de sceller le pare-intempérie et la fondation
- tout le tour du bâtiment

8. Fissures au seuil de la porte de garage

- imperméabiliser le joint froid et la fissuration entre la dalle de béton du garage et la fondation selon une méthode reconnue

9. Dommages à l'escalier intérieur

- la volée de l'escalier menant de la cuisine à la salle familiale:
- Un éclat à l'endroit du cache-vis à la main courante;
- Des souillures sur la rive du nez de la marche supérieure ainsi qu'au coin intérieur à la moulure de rive au plancher de la salle familiale;
- Un dommage au quart-de-rond sur la partie latérale au bas de la volée de l'escalier avec le plancher de la cuisine
- l'entrepreneur devra remplacer la main courante et la section du quart-de-rond endommagées et corriger les souillures sur la moulure de rive, le tout en conformité avec les règles de l'art

10. Dommage au plancher de bois

- l'entrepreneur devra remplacer la planche endommagée

11. Porte fenêtre coulissante

- ajustement déficient du panneau coulissant du côté droit (côté salle familiale), lequel a une différence dans la verticalité de 5 mm à la partie inférieure.
- l'entrepreneur devra procéder aux ajustements requis au panneau coulissant de droite à la porte fenêtre.

12. Isolant au vide sous toit

- manque d'isolant au vide sous-toit.
- déficience sur la quantité d'isolant.
- une épaisseur de 280 mm (11 pouce) après tassement

13. Éclats aux marches du perron avant

- présence d'éclats au béton des marches de l'escalier en façade, d'environ cinq éclats sur la rive des marches de l'escalier du perron à l'entrée principale
- corriger les éclats avec un produit cimentaire adapté
- Ce type d'intervention occasionnera une démarcation de teinte inévitable avec le béton existant

14. Fuite d'eau sous l'armoire de cuisine

- l'entrepreneur devra compléter l'installation de la douche et procéder à des tests d'eau afin de localiser la source de la fuite et procéder aux correctifs si requis
- du coup-de-pied à l'armoire donnant sur le salon sous le cabinet

15. Verres égratignés

- présence d'une marque sur la face intérieure du verre près du cadrage, laquelle s'apparente à une égratignure aux deux verres de la fenêtre de la chambre numéro 3,
- verre de la fenêtre en façade de la salle familiale, à la partie inférieure du côté de l'entrée
- l'entrepreneur devra nettoyer les traces sur le verre et à défaut de pouvoir nettoyer les souillures, les unités thermos devront être remplacées